République Française

Département du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220519-99-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/06/2022

N° 99/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 12 mai 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 25 mai 2022

Objet de la délibération :

Locaux France Services à Ornans : Prise en charge d'une partie du loyer par le CIAS

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s:	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	11
- Votants	77

Résultat du vote	
- Pour:	77
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 19 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, Le dix-neuf mai.

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle polyvalente de Pointvillers, commune du Val, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mai.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Dominique BERION à Vincent MARGUET, Philippe BOUQUET à Jean-Claude GRENIER, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Maxime GROSHENRY à

Procuration Christophe FAIVRE-PIERRET, Christophe JOUVIN à Franck COLLINET, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sébastien LAITHIER à Vanessa

DORDOR, Jean-Michel LIEVREMONT à Bernard HUOT-MARCHAND,

Pierre MAIRE à Félix CHOPARD

Suppléé(e)s Danièle FIETIER par Daniel POIROT, Gérard MOUGIN par Pierre PROST,

Patricia PAQUIEZ par Emmanuel LECHEVIN

Laurent BROCARD, Alexandre COULET, Yves CUINET, Pascal GOSSE, Excusé(e) Françoise GOUBET, Philippe MARECHAL (arrivé en cours de séance)

Yves MOUGIN, Marie-Christine VERNEREY, Pierre-André VOUILLOT

Joël BOLE, Christine BREUILLOT, Gérard COULET, Michel DEBRAY, Absent(e)s Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Romuald MAUGAIN, Jacques

MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Rémy STADELMANN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CHATELAIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.



Vu le déménagement du CIAS dans les nouveaux locaux de l'Espace France Services d'Ornans dont une partie est occupée par le CIAS,

Il est proposé que le CIAS prenne en charge une partie des loyers pour un montant égal au loyer + charges que le CIAS payait dans les locaux qu'il occupait avant sis 2 rue Jacques Gervais soit 7 500 €/an.

Le conseil communautaire, autorise à l'unanimité le Président :

- A signer une convention de mise à disposition de locaux au CIAS
- A titrer une prise en charge financière à hauteur de 7 500 € annuel

Fait et délibéré en séance, le 19.05.2022 Pour Extrait conforme, Jean-Claude GRENIER

Président